

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2016

DCM N° 16-09-29-13

Objet : Réhabilitation du Centre Technique de la Propreté Urbaine, sis rue Dreyfus DUPONT : approbation programme et lancement de l'opération.

Rapporteur: M. LECOCO

En septembre 2012, le Pôle Propreté Urbaine, a lancé une étude pour réorganiser ses services et moderniser ses locaux afin d'améliorer les conditions de travail, et de disposer de moyens adaptés.

Cette première étude a permis de proposer une nouvelle organisation géographique avec la création de deux territoires d'importance équivalente, un à l'Est et un à l'Ouest. Ce nouveau découpage plus pertinent, regroupe l'ensemble des équipes sur 3 sites contre 10 actuellement, avec à terme à une réduction des coûts de fonctionnement significative.

Ce positionnement stratégique se décline sur 3 sites :

- **A l'OUEST**, le site principal, futur Centre d'Exploitation, Rue Dreyfus DUPONT, regroupant :
 - la direction, l'administration,
 - la cellule étude et sensibilisation
 - les équipes propreté de METZ NORD et du CENTRE-VILLE
 - les équipes mouvement (mécanisées) du secteur Ouest
- **A l'EST**, un site autonome, l'ancien centre de tri postal, boulevard de Guyenne à BORNY, regroupant :
 - les équipes propreté et mouvement de tout le Secteur Est : BELLECROIX, VALLIERES, BORNY, GRANGE AUX BOIS, QUEULEU et MAGNY.
- **Au SUD**, le maintien du site existant du SABLON, regroupant :
 - les équipes propreté de NOUVELLE VILLE et SABLON.
 - ce site rattaché au site principal serait abandonné dans le cas d'un transfert de compétences vers Metz Métropole, au profit du centre d'exploitation de Montigny les Metz qui bénéficie d'un positionnement géographiquement intéressant.

Cette nouvelle organisation vise une optimisation du fonctionnement actuel grâce à :

- Une amélioration des conditions de travail avec des coûts raisonnables en locaux et en engins grâce au regroupement des équipes avec une capacité de stockage accrue et de meilleures conditions de travail des personnels.

- Une amélioration de l'efficacité et l'efficience territoriale grâce à des réductions de temps de trajets et de prise de poste se traduisant par un gain de productivité (90 kms/ jour trajet supprimés et + 3h30 / jour temps travail machine).
- Une continuité du service et de l'encadrement, grâce à des équipes redimensionnées, une continuité des personnels encadrants et une redéfinition de la fonction de chef d'équipe (réduction de 30 % du nombre de chefs d'équipe) et de l'élévation du niveau d'exigences.
- Une meilleure articulation nettoyage – mouvement grâce à une meilleure répartition des matériels disponibles par site.
- Une compatibilité de la nouvelle organisation avec une perspective d'intégration à Metz-Métropole tant en personnel qu'au niveau géographique.

Cette nouvelle organisation globale a été présentée et validée lors du CTP du 2 octobre 2014.

La première étape de mise en œuvre a concerné le Centre d'Exploitation Est avec l'acquisition, en décembre 2014, de l'ancien centre de tri postal de BORNAY, dont les travaux d'aménagement ont débuté en décembre 2015 et la livraison est programmée en novembre 2016 ; ils prévoient également la relocalisation des archives du service de la Commande Publique.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de poursuivre cette démarche en ce qui concerne le Centre d'Exploitation Ouest (actuel site Dreyfus DUPONT).

Le programme prévoit la réalisation de travaux intérieurs à minima, compatibles avec une éventuelle réhabilitation globale du site, et permettant d'offrir de meilleures conditions de travail aux personnels avec une fonctionnalité accrue.

L'opération comprendra :

- La réhabilitation du bâtiment tertiaire intégrant l'administration, les opérations, les locaux des agents, des espaces polyvalents...
- La création de nouveaux sanitaires et vestiaires pour les équipes de terrain.
- Un nouveau stockage couvert du sel

Cette opération est estimée à 2 000 000€ TTC, soit 1 214 000 € HT coût travaux.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de cette première tranche d'opération pour un coût global prévisionnel estimé à 2 000 000 € TTC, répartis sur les budgets 2017, 2018 et 2019,
- D'approuver les éléments de l'étude de programmation,
- D'autoriser l'organisation du choix d'un maître d'œuvre par le biais d'un rendu sur esquisse dans le cadre d'une procédure de marché à procédure adaptée.

Il est proposé de limiter à trois le nombre de candidats admis à remettre un rendu sur esquisse, et d'attribuer une prime de 7 000,00 € HT soit 8 400,00 € TTC à chaque concurrent non retenu.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses décrets d'application, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU le Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, pris notamment en ses articles 24, 27 et 90,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

VU les délégations accordées par le Conseil Municipal de la Ville de Metz à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22,

CONSIDERANT la nécessité de réhabiliter le Pôle Propreté Urbaine sis rue 7 rue DREYFUS DUPONT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de réalisation de la première tranche de l'opération de réhabilitation des locaux du Pôle Propreté Urbaine situés au 7 rue Dreyfus DUPONT pour un montant prévisionnel estimé à 2 000 000 € TTC,
- **D'ORGANISER** une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée avec remise d'une esquisse, destinée au choix du maître d'œuvre,
- **DE LIMITER** à trois le nombre de candidats admis à concourir,
- **D'ATTRIBUER** une prime de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC à chaque concurrent non retenu,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics nécessaires à la réalisation de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents contractuels se rapportant à cette opération,

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Jean-Louis LECOCQ

Service à l'origine de la DCM : Propreté Domaine public Commissions : Commission de Proximité et Cadre de Vie Référence nomenclature «ACTES» : 1.6 Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 8
--

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
